

**Délibération n° 2026-096**  
**Délibération portant sur la Désignation des représentants au SYDEC**

Nbre de Conseillers en exercice : 43  
Nbre de présents : 35  
Nbre de votants : 41  
Nbre de procurations : 6  
Date de convocation et d'affichage : 21/04/2026  
Secrétaire de séance : FÉRÉ Adrien

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

**Présents :** Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame LCAVE Anaïs, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PERIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRÉ Adrien, Madame GALVEZ Johanna, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Monsieur LAINÉ Fabien, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline

**Procurations :** Monsieur CHANCY Thibaut donne procuration à Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Madame BENQUET Nathalie donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénéaïc donne procuration à Monsieur SOULÈS Eric, Madame MOLEIRO Delphine donne procuration à Monsieur FÉRÉ Adrien, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Madame FANARI Jacqueline donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie

**Excusés et Absents :** Monsieur CHANCY Thibaut, Madame BENQUET Nathalie, Madame CHERON Lénéaïc, Monsieur LALUQUE Georges, Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 41  
Pour : 39  
Contre :  
Blanc :  
Abstentions : 2

**Rapporteur : Madame Patricia CASSAGNE**

Vu les statuts du SYDEC, la communauté de communes des Grands Lacs doit désigner plusieurs délégués au titre des compétences :

- « Mise en lumière des équipements publics », « Infrastructures de recharge des véhicules électriques », « Maîtrise de la Demande en Energie » : un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité territorial Grands Lacs du SYDEC ;
- « Numérique » : un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité territorial Grands Lacs du SYDEC ;
- « Assainissement collectif » : 6 titulaires pour siéger au comité territorial Grands Lacs du SYDEC
- « Assainissement non collectif » : 7 titulaires pour siéger au comité territorial Grands Lacs du SYDEC

Les délégués sont des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

Madame la Présidente fait état des candidatures pour l'élection des délégués titulaires et suppléants de la communauté de communes au SYDEC et constate qu'il n'y a pas d'autre candidature.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 39 voix pour et 2 abstentions (Monsieur DORVILLE Patrick et Madame FERREIRA Lucia) :**

- De désigner comme suit les délégués titulaires et suppléants de la communauté de communes au SYDEC :

<b>- Mise en lumière des équipements publics</b>	
<b>- Infrastructures de recharge des véhicules électriques</b>	
<b>- Maîtrise de la Demande en Energie</b>	
<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
COMET Bernard	CASTAGNEDE Vincent
<b>Numérique</b>	
<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
CHANCY Thibaut	COMET Bernard

Assainissement collectif	Assainissement non collectif
<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués titulaires</b>
NADAU Marie Françoise	BENQUET Nathalie
CRUCHANDEU Paul	CRUCHANDEU Paul
CASTAGNEDE Vincent	MORATINOS Bruno
BEGUERY Christophe	VILARD Vincent
DELGADO Fernand	BEGUERY Christophe
LOUES Thierry	LAVERGNE Yves
	HONDEMA MOKRANE Fairouz

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 28 avril 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRÉ

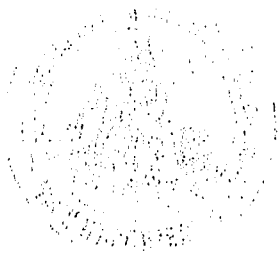


La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 05/05/26



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20260428-2026-096-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026